



Litige retard pose cuisine BUT

Par **cathduj**, le **17/02/2014** à **13:14**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je vous joins ci-dessous, le courrier envoyé la semaine dernière à notre cuisiniste, en réponse à un recommandé qu'il nous a envoyé nous réclamant le règlement du solde de notre facture.

Ce courrier vous résume au mieux la situation dans laquelle nous sommes. Franchement, nous n'avons plus du tout envie d'avoir à faire avec cette personne qui s'est moqué de nous depuis le début de l'histoire et qui à tout fait pour nous éviter d'annuler quoique ce soit avec ses promesses.

Merci de nous dire si nous avons un recours quelconque.

xxxxxxx Catherine et Bertrand **xxxxxx**, le 13 février 2014

30 rue de **xxxxxxx**

41100 **xxxxxx**

BUT

M. **xxxxxxx**

Zone commerciale RN 10

41100 VILLERABLE

Monsieur,

Le 3 mai 2012 nous signons un bon de commande pour une cuisine et versons un acompte de 50 %. La livraison est prévue courant septembre pour un montage courant octobre de la même année.

Le 5 juin 2012, nous appelons votre service commercial pour confirmer le délai de montage, ce à quoi on nous répond qu'il n'y a pas de problème et que tout sera ok.

Début octobre 2012, le 6, nous vous contactons afin de prendre rendez vous pour la pose, et là, vous nous dites ne pas avoir de commande à notre nom. Par contre, vous avez bien encaissé notre chèque d'acompte, ce qui signifie de l'argent dans vos caisses et rien en face ??? Nous nous étonnons que ceci ne vous ai pas alerté et amené à faire des vérifications en amont.

Ce malheureux constat établi, vous nous demandez de passer pour revoir le dossier et vous nous promettez un effort commercial si nous acceptons de continuer avec vous pour un délai de livraison au 19 novembre (2012). Nous acceptons, et deuxième déception, vous livrez le 20 décembre, soit, + 1 mois de retard.

Dès le début du montage, nous nous apercevons que la hauteur de socle est non conforme à la commande (nous voulions 20 cm du fait du handicap de Monsieur, et nous avons 15cm). Que faire, nous étions à 5 jours de Noël ???!!!!

Pour continuer, les joues éléments bas, colonne de four et crédences n'étaient pas de la bonne couleur, les filaires élément bas et colonne étaient manquants. Il manquait 1 poignet de meuble et la crédence de la plaque gaz prévue et promise inox.

Vous aviez aussi promis une poubelle ... pas là !

Manquaient également, les étagères du coin repas !

A la fin de cette première intervention, les poseurs nous annoncent qu'il faut, à nouveau, attendre 8 semaines pour obtenir les éléments prévus initialement.

Ils reviennent en février 2013 (cela fait 9 MOIS que nous avons commandé).

Cette fois, il manque à nouveau de la crédence, la poignet de la colonne et sa joue. Les crédences arrivées (en partie) sont posées, les joints ne sont pas faits et ils ne le sont toujours pas.

Depuis plus d'un an maintenant, l'eau et la graisse s'infiltrent dans les murs.

RE 8 semaines de délai, et ils reviennent en mai 2013 (nous sommes à 1 AN de la commande).

Pose de crédences manquantes et joue de meuble bas, toujours pas de joue de colonne.

Vos poseurs reviennent en septembre 2013 pour la crédence du coin repas et la joue de colonne enfin arrivée, sauf qu'encore une fois, elle n'est pas de la bonne couleur.

Mi janvier 2014, un de vos poseurs a appelé pour un rendez vous relatif à la joue de colonne de four, nous n'étions pas disponibles dans ses créneaux et lui avons demandé de nous

recontacter deuxième quinzaine de février.

Pendant ces 20 MOIS, nous n'avons eu de contact qu'avec les poseurs, qui ne sont pas du personnel de votre magasin. Aucun appel de votre service commercial ! Pire, en Juin 2013, votre responsable cuisine nous à relancé, persuadé qu'il était que notre cuisine était terminée.

Quant à vous, seul les échéances de vos bilans vous ont alerté sur notre situation.

Pour finir, nous avons un problème de plan de travail qui gondole et des portes de meubles rayées et rayables au moindre contact de l'ongle d'un doigt !!!!

Notre cuisine n'est pas finie de poser et nous devons déjà avoir à faire avec votre service après vente et faire marcher la garantie que nous n'avons pas puisque nous avons des éléments de cuisine et pas de bon de commande correspondant, encore moins de facture s'y rattachant.

Cordialement,[fluo]/[fluo]

Par **moisse**, le **17/02/2014** à **15:11**

Bonjour,
Voyons.

Vous avez signé un bon de commande, dont vous ne possèderiez pas le double ?

Il vous est réclamé le solde d'une facture, alors qu'aucune facture ne vous a été adressée ?

Si tel est le cas, votre lettre est parfaite.

Ne reste qu'à chiffrer, si possible les désagréments, par exemple les éléments manquants ou non conformes et indiquer que vous allez poursuivre ce cuisiniste aussi peu respectueux de ses engagements devant la juridiction de proximité.